

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CABARA

Du Lundi 05 Aout 2013

Les conseillers municipaux dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie le lundi cinq aout 2013 à 19h sous la présidence de Thierry Banc, Maire.

Présents : Mrs Mmes BLANC BATAILLE GROUBACH PEIFFER CHORON DUPUIS-RABION BATTAGLIA RULLIER VIGNOLET

Monsieur le Maire reprend quelques points du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal.

Les parcelles de la succession Germineau appartiennent en réalité à Mr Moulinet qui habite Agde. Monsieur le Maire est chargé de lui adresser la proposition du conseil municipal de 5 000€.

Concernant les terrains à l'abandon, Mr Abadie prévenu par courrier recommandé a commencé le nettoyage de son terrain à l'entrée de Cabara. Le travail est effectivement commencé, dans un délai de un mois, il sera peut être nécessaire de lui signifier de parfaire ce qu'il a débuté. Quant aux encombrants déposés sur les trottoirs devant chez lui, alors que l'entreprise accompagnée du Maire et de l'employé communal s'apprêtait à les enlever, Mr Lherme qui n'a pas retiré son courrier recommandé, a sollicité l'autorisation d'effectuer lui-même cet enlèvement, ce qui lui a été accordé et qu'il a fait. Cependant, à juste titre, l'entreprise a adressé à la commune une facture pour son déplacement d'un montant de 160€. Le Conseil municipal charge le Maire de régler cette facture et d'en demander le remboursement à Mr Lherme.

DELIBERATION 1 IMMEUBLE GERMINEAU ROCHER

L'acquéreur de l'immeuble Germineau, Mr Rocher, pour faire son entrée sur l'avenue du port a demandé le déplacement du réverbère ainsi que de la cabine téléphonique. Les Ets Lavandier ont établi un devis pour l'éclairage public d'un montant de 2 098€ qui sera soumis au propriétaire qui en assumera le remboursement après mandatement de la commune.

DELIBERATION 2 DANSE BRANNE

Monsieur le Maire soumet au conseil la dernière facture de 126€ présentée par l'association Danse Branne pour un trimestre. Le conseil municipal souhaite recevoir le rapport moral et financier de cette association.

DELIBERATION 3 CCB

Compte tenu de l'absence total de débat au sein de la communauté de communes du Brannais pour sa gouvernance après les élections municipales de 2014, le conseil municipal maintient son option de juillet 2012(2 délégués par commune, plus 1 pour 700 habitants, un second pour 1000 habitants).

DELIBERATION 4 PLU

Maître PAGNOUX, avocat de la commune, contre le recours sur le PLU fait auprès du Tribunal Administratif, a transmis à la commune la confirmation de non appel de la décision du Tribunal du 23 Mai 2013 déboutant Mr et Mme Carreau dans cette affaire.

Les conseillers prennent connaissance du montant des honoraires de M° Pagnoux qui s'élèvent à 16 828€ dont 5 980€ ont été réglés. Afin de finir de payer cette note très élevée, le conseil municipal charge le Maire, aidé de la commission des finances, pour contracter un emprunt de 30 000€, la trésorerie de la commune étant tendue.

DELIBERATION 5 INTEMPERIES

Monsieur le Maire rapporte à son conseil les déboires supportés par les habitants du secteur cimetière, qui les 26 et 27 juillet suite à des vents très violents n'ont pas eu d'électricité. Cette panne provenait d'un poteau électrique situé dans le jardin de Mr Vareilles à Milon près duquel un arbre est implanté. ERDF doit s'occuper de son abattage, une coupure de courant étant nécessaire. Après discussion le conseil municipal décide de se rapprocher du SDEEG pour renforcer cette partie du réseau électrique.

Un orage de grêle s'est abattu sur le territoire de la commune le 2 Aout faisant des dégâts considérables tant sur les vignes que sur les bâtiments.

Pour la commune elle-même, l'école et le foyer ont été inondés, des vitraux de l'Eglise cassés, la marquise du logement communal écrasée par un arbre qui est tombé sur elle. Ces sinistres seront déclarés auprès de l'assurance communale.

Monsieur le Maire rend compte de la réunion à laquelle il vient d'assister à Grézillac où tous les acteurs de la viticulture et les élus du secteur et l'administration étaient présents. Les vignes de l'entre deux mers sont grêlées à 80%, secteur incluant la commune. Cette calamité agricole sans précédent porte un coup très dur aux viticulteurs de la commune qui supportent depuis plusieurs années une crise viticole.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide

D'instaurer l'exonération de la taxe du non bâti viticole à compter du 1^{er} janvier 2014 et le dégrèvement de cette même taxe pour 2013.